



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2024

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint),
MAHLER Etienne (2^{ème} Adjoint),
Mmes BALZER Vanessa, Mmes CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie
et RECHT Anne
MM. JACKY Olivier et KUHLMANN Pierre,

Membres excusés : MERCKLING Claude (3^{ème} Adjoint)

Date de convocation : 11 juin 2024

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme CURTO Aïcha

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Création d'un poste d'ATSEM
- 3) Travaux de voiries
- 4) Acceptation d'un don
- 5) Décision modificative – Budget primitif 2024
- 6) Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Etude pour intégration
- 7) Recours à un géomètre pour classement de la voirie
- 8) Divers

Les conseillers se rendent sur le terrain de jeux pour déterminer l'emplacement pour l'installation de la table de pique-nique dont la livraison est intervenue fin avril 2024. Après discussions, il est décidé de la mise en place de cet équipement entre la table de ping-pong et la haie, étant entendu qu'un des bancs installés sera déplacé dans le prolongement de celui qui est en place à côté du presbytère de l'église libre.

Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Création d'un poste d'ATSEM

M. le Maire informe les conseillers qu'en raison du nombre élevé d'élèves en école maternelle prévu pour la rentrée scolaire 2024-2025, à savoir un total de 30 pour les trois niveaux, il a été demandé l'embauche d'une ATSEM à mi-temps pour seconder l'ATSEM titulaire en place.

De ce fait, il convient de prévoir la création d'un poste d'ATSEM (agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles) pour une durée hebdomadaire de 16,36/35^{ème} soit 16 heures 21 minutes (durée de travail effective de 17h67) pour l'année scolaire, soit du 30 août 2024 au 4 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 16,36/35^{ème} à compter du 30 août 2024 et jusqu'au 4 juillet 2025
- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 03 du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel, indice brut 376, indice majoré 370, pour une durée hebdomadaire de service de 16 h 21 minutes.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

Objet 3 : Travaux de voiries

M. le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la décision de réfection du chemin communal vers Bischholtz par la délibération du 19 septembre 2020 et la demande de subvention au titre du fonds de solidarité communale, ces travaux sont toujours en attente d'exécution par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Par contre, les chiffres prévisionnels de 2020 (112.000,00 € HT) ne peuvent plus être pris en compte par l'entreprise qui a obtenu le marché en 2022 (GCM de Bouxwiller) pour un montant de 124.000,00 € HT. En effet, en raison du délai d'exécution l'état de la voirie s'est considérablement dégradé et le coût des travaux prévus a subi une augmentation avec l'inflation. Par ailleurs après vérification, il s'avère que des actions supplémentaires sont à envisager (remplacement de buse, métrés réactualisés, etc).

En résumé, les nouveaux montants à prendre en compte pour la réalisation de la réfection de cette voirie sont les suivants :

- Montant du marché GCM, après négociation 161.000,00 € HT

Les montants à déduire :

- Fonds de solidarité communal : 45.360,00 €

- Mécanisme de solidarité CCHLPP (40 %) : 46.256,00 €
- Fonds propres de la commune à payer par l'intermédiaire de l'attribution de compensation sur 10 ans : 69.384,00 €

M. le Maire propose de réaliser cette opération étant entendu que le taux du mécanisme de solidarité auquel la commune de Schillersdorf peut prétendre en 2024 risque d'être modifié et que le coût des travaux risque luit aussi d'augmenter.

Après délibération, les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité pour ces travaux de réfection du chemin communal vers Bischholtz. Il est précisé que cette opération sera réalisée fin juillet 2024.

Objet 4 : Acceptation d'un don

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Sports et Loisirs souhaite faire un don à la Commune pour l'entretien de la Salle Polyvalente pour un montant de 10.000,00 €.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, d'accepter ce don.

Objet 5 : Décisions modificatives – Budget primitif 2024

5.1 Frais de garderie

M. le Maire explique que les frais de garderie facturés par l'Office National des Forêts se sont avérés plus élevés que le montant prévu au budget primitif 2024. En effet, la facture se monte à 5.824,28 € HT, soit 6.989,14 € TTC pour 2.000,00 € budgétisés, ceci en raison d'un report de chiffre d'affaires de 44.310,38 € non pris en compte pour la facture des frais de garderie en 2022. Il précise que cette dépense a pu être réalisée mais que pour une question de lisibilité du budget, il faudrait ajuster ces prévisions.

De ce fait, M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- Article 615221 – Autres bâtiments publics : - 5.000,00 €
- Article 6282 – Frais de garderie : + 5.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la prise de cette décision modificative pour le budget primitif 2024.

5.2 Participation de fonctionnement école

Pour la même raison, la refacturation demandée par la commune de Mulhausen pour les frais de fonctionnement des classes de primaire est également plus élevée que prévu. Il conviendrait donc de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Article 615221 – Autres bâtiments publics : - 1.000,00 €
- Article 62876 – Remboursement de frais : + 1.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la prise de cette décision modificative pour le budget primitif 2024.

Objet 6 : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Etude d'intégration pour les communes associées

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional ;

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L. 333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc ;

VU les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

VU la délibération de la commune en date du 25 juin 2019 demandant l'adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord, approuvant la charte actuelle

CONSIDERANT le lancement de la procédure de révision de la Charte du parc naturel régional et la possibilité de proposer à la région Grand Est un nouveau périmètre d'étude en 2024, pour préparer le renouvellement de classement à l'horizon 2030,

CONSIDERANT la volonté de la commune de participer à la révision de la charte et à la définition du renouvellement des orientations et des mesures des missions mutualisées au sein du PNR et à la définition des engagements des communes dans leur participation à la mise en œuvre de la charte,

CONSIDERANT le maintien de la commune en tant que commune associée jusqu'à l'arrêté de reclassement en 2030 ;

CONSIDERANT la possibilité de la commune d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune classée, en 2030 ;

Il est proposé au Conseil municipal, qui après délibération, accepte avec une abstention (M. MAHLER Etienne),

- de solliciter le SYCOPARC pour intégrer son banc communal au périmètre d'étude de révision de la charte, en vue de le proposer à la Région pour extension du parc naturel régional des Vosges du nord,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision.

Objet 7 : Recours à un géomètre pour classement de la voirie

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de régulariser un certain nombre de portions de voiries communales qui se trouvent encore dans le domaine privé de la commune ou qui appartiennent encore à l'Association Foncière. De ce fait, il faut avoir recours à un géomètre pour déterminer exactement les surfaces à intégrer dans le domaine public de la commune.

Il est donc proposé de solliciter des devis pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à demander des devis et à engager ces travaux.

Objet 8 : Divers

- **Actions de prévention pour seniors :**

L'information est communiquée que le service Solidarité Senior de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, dans le cadre de sa politique du « Bien Vieillir » construit une offre d'actions de prévention à destination des seniors (55 ans et +). Ces actions sont gratuites grâce au soutien financier du département et des caisses de retraites. Pour la saison 2024/2025 plusieurs projets pourront être déployés et il est proposé de répondre à un sondage pour déterminer les thématiques qui pourraient être proposées pour les futures actions seniors.

Après discussions, il est décidé de retenir les trois thèmes suivants :

- * Danse
- * Atelier créatif / Art thérapie
- * Bien être / Épanouissement personnel

- **Commémoration du 14 juillet :**

Il est décidé de reconduire les festivités autour du 14 juillet dans la même forme que les années précédentes avec distribution de brioches aux nouveaux arrivants et aux enfants et d'offrir des knacks aux personnes présentes dans la salle le 13 juillet au soir.

La préparation de la salle est prévue le 12 juillet 2024 à 20h00.

- **Élections législatives :** M. le Maire rappelle la tenue d'élections législatives les dimanche 30 juin et 7 juillet 2024 et la composition des bureaux de vote est mise en place.
- **Bulletin d'information :** La diffusion d'informations sur la même base qu'en 2023 est décidée.
- M. le Maire informe les conseillers qu'une demande pour des travaux de réfection de nids de poule dans la commune est en cours auprès de la Communauté de communes.
- Mme CURTO Aïcha prend la parole pour rendre compte de départs d'enfants au niveau du RPI. Elle précise que le RPI étant composé de trois communes, il lui paraît indispensable qu'une communication plus fluide se fasse entre les communes lorsqu'il y a des dérogations pour

des arrivées ou départs d'élèves afin de disposer d'une vision globale de la situation du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf

Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :

- M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prise dans le cadre de ventes de biens, la commune renonçant ainsi au droit de préemption urbain. Il s'agit de la transaction suivante :
 - DIA 3/2024 en date du 13 mai 2024 – Vente de la maison et des parcelles appartenant aux conjoints MAHLER situées au 11 rue des Moulins

La séance est levée à 22 h 45

Feuillet de clôture de la séance du 18 juin 2024 :

Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Création d'un poste d'ATSEM
- 3) Travaux de voiries
- 4) Acceptation d'un don
- 5) Décision modificative – Budget primitif 2024
- 6) Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Etude pour intégration
- 7) Recours à un géomètre pour classement de la voirie
- 8) Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)
VAUBOURG Pascal (1er adjoint)
MAHLER Etienne (2ème adjoint)
BALZER Vanessa
CURTO Aïcha
JACKY Olivier
KUHM Pierre
MERCKLING Stéphanie
RECHT Anne

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc
Maire

CURTO Aïcha
Secrétaire de séance